



Bourses d'excellence « Eole » pour la mobilité vers les Pays-Bas

Réseau franco-néerlandais pour l'enseignement supérieur et la recherche

Session d'automne 2023

Règlement

Le Réseau Franco-Néerlandais accorde des bourses de mobilité destinées à des étudiants en master et à des doctorants, toutes disciplines confondues, pour un séjour d'études, de recherche ou un stage aux Pays-Bas. Ces bourses sont attribuées sur la base d'une sélection stricte des meilleurs projets.

Les bourses d'excellence « Eole » s'adressent en particulier à des doctorants devant faire un court séjour de recherche aux Pays-Bas dans le cadre de leur formation doctorale. Elles peuvent favoriser le bon fonctionnement de thèses en cotutelle. Les étudiants en Master qui effectuent un séjour de recherche, de formation ou de stage sont également éligibles. Ces bourses d'un montant forfaitaire de 500 à 1000€ ne sont pas renouvelables.

CALENDRIER (les périodes peuvent être sujettes à modification) :

- **Date limite de réception des candidatures : le 21 mai 2023, minuit dernier délai.**
- Réunion du jury : fin juin.
- Annonce des résultats : début juillet
- Versement des bourses : mi-juillet

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Ne pas être lauréat d'une bourse Eole d'une session précédente ;
- Être inscrit en Master ou dans une formation de niveau équivalent (Bac+4/Bac+5) dans un établissement d'enseignement supérieur français et avoir pour projet de suivre une partie de sa formation dans un cursus accrédité dans une université ou une « hogeschool » (université de sciences appliquées) néerlandaise, de préférence dans le cadre d'un partenariat avec l'établissement d'origine du candidat ;
- ou être inscrit dans un Master accrédité aux Pays-Bas et avoir obtenu un diplôme sanctionnant au minimum trois années d'études supérieures en France ;
- ou suivre une formation doctorale en France et effectuer un séjour de recherche aux Pays-Bas (par exemple dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection) ou participer à un séminaire spécialisé (la participation à un colloque, congrès ou une conférence n'est pas acceptée sauf si le candidat y est intervenant) ;
- ou effectuer un stage aux Pays-Bas qui soit validé dans le cadre de la formation suivie en France (niveau Master ou doctorat).
- **La demande portera sur des mobilités qui commencent entre avril 2023 et octobre 2023 (il est possible de candidater même si votre mobilité a déjà commencé).**

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

- Les dossiers de candidature seront examinés par un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs, qui évaluera la qualité des projets pour lesquels une bourse est demandée.
- Les dossiers sont évalués par rapport à l'excellence et la maturité du projet, la pertinence du choix des Pays-Bas et la qualité du dossier.
- Seuls les meilleurs projets pourront être soutenus. Les résultats des sessions précédentes sont consultables sur notre site : <http://nlfr.eu/>

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature se compose de deux éléments : le formulaire à remplir en ligne et un dossier en format PDF.

Information générale sur le candidat et la mobilité	Remplir le formulaire en ligne que vous pouvez trouver en cliquant ici ou au bas de la page de l'appel à candidature
Document unique au format : NOM Prénom.pdf comportant obligatoirement les éléments ci-dessous:	
1. Motivations	Une lettre de motivation contenant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- soignée et détaillée- la description du projet d'études, de recherche ou de stage- les raisons du choix des Pays-Bas- la situation financière justifiant la demande de bourse (en complément du budget prévisionnel demandé au point 7.)
2. Parcours	Un Curriculum Vitae
3. Justificatif d'identité	Une copie de la carte d'identité ou du passeport
4. Justificatif du statut d'étudiant	Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de scolarité en cours de validité
5. Informations bancaires	Un relevé d'identité bancaire
6. Preuve de la mobilité	Convention de stage, attestation d'inscription, mail attestant de l'acceptation/inscription officielle du candidat * <i>* un document attestant qu'un contact a été établi avec l'établissement/l'entreprise d'accueil peut être accepté selon les situations</i>
7. Budget prévisionnel	Remplir le tableau excel téléchargeable en cliquant ici ou au bas de la page de l'appel à candidature et à joindre dans le dossier
8. Justificatifs supplémentaires selon les profils	<u>Master complet aux Pays-Bas</u> : la copie d'un ou plusieurs diplômes attestant d'au moins 3 années d'études en France. <u>Architecture/Art/Design</u> : un portfolio de 3 planches maximum. <u>Doctorants</u> : une présentation d'une page du projet de recherche et la liste des publications éventuelles <u>Cotutelles de thèse</u> : la convention (ou le projet de convention) liant les deux établissements intéressés, les directeurs de thèse et le doctorant ; dans le cas d'une simple codirection, une lettre d'acceptation des directeurs français et néerlandais.
9. Documents optionnels	Lettres de recommandation

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

- Les demandes doivent être transmises au Réseau Franco-Néerlandais avant **le 21 mai 2023, minuit dernier délai**.
- Les candidatures doivent être impérativement soumises par voie électronique à l'adresse reseau.frnl@gmail.com. L'ensemble des pièces doit être présenté dans **un document unique au format : NOM Prénom.pdf** .
- Les candidats recevront par courriel un accusé de réception.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE

Tous les candidats seront averti de la décision peu de temps après la réunion du jury. Les candidats dont les dossiers auront été retenus pour obtenir un bourse d'excellence Eole recevront le versement de l'intégralité de la bourse dans les deux mois qui suivent.

TRAITEMENT DES DONNÉES

- Le Réseau franco-néerlandais se réserve le droit de publier sur son site web le nom, prénom, établissement d'origine, d'accueil et le projet des candidats retenus pour la bourse.
- Toutes les autres informations transmises lors de la candidature resteront confidentielles et seront uniquement utilisées pendant la procédure et jusqu'au versement des bourses.

COMPTE RENDU

Les lauréats devront à la fin de leur séjour produire un compte rendu d'activités de leur séjour aux Pays-Bas d'une page maximum à adresser à reseau.frnl@gmail.com ou coralie.ostertag@univ-lille.fr . En acceptant de participer à l'appel, les lauréats accordent leur consentement afin que le compte rendu soit publié sur le site du RFN sous forme d'un article de blog.